

## Succinct compte-rendu de la réunion du 9 septembre à Porquerolles

- Il existe un regroupement d'associations représentant les Porquerollais (SNIPorquerolles) : pêcheurs, vie économique, habitants, clubs nautiques ... l'AUPH les rejoint pour ajouter le point de vue et les besoins des plaisanciers, et plus spécifiquement de ceux qui ont un bateau dans les ports de la commune.
- Il faut être conscient du fait que tout repose sur le fait que le Parc a obtenu des subventions dans le cadre du plan de relance et qu'il doit les utiliser dans les 3 ans ... et tout repose sur un besoin d'agir pour limiter une sur-fréquentation qui ne se produit que 5 semaines par an.
- La concertation devrait aussi inclure TPM qui gère le port et la mairie qui gère la zone des 300 mètres car tout est intriqué (gestion des eaux noires, gestion de l'accès des annexes etc ...)
- Nous n'avons pas obtenu les détails précis sur l'implantation des bouées projetée par le Parc. Nous n'avons pas de garantie sur le fait que les ZMEL ne concerneraient que les zones d'herbier de posidonie en laissant les mouillages libres sur les fonds de sable. Il semblerait qu'un grand nombre de bouées seraient implantées dans des zones non-protégées de la houle et ne seraient donc utilisables que par très beau temps.
- Il semble indispensable, avant toute avancée sur ce projet, d'avoir une véritable étude d'impact :
  - Sur l'évolution de l'herbier de posidonie entre 2022 et 2023 en l'absence de ZMEL et avec des mouillages libres. Il n'est pas du tout sûr que l'herbier pâtisse vraiment des mouillages, seuls certaines pratiques déplorables (remonter une ancre plate sans s'aider du moteur pour verticaliser cette remontée) ont prouvé des dégâts. L'information généralisée sur les bonnes pratiques obtiendrait peut-être le même résultat à moindre coût.
  - Sur les conséquences d'une limitation des mouillages en terme de report sur d'autres zones
  - Sur les conséquences d'une limitation des mouillages en terme de conséquences économiques sur les professionnels de l'île
- Point particulier sur le mouillage diurne des pointus, semi-rigides et bateaux de moins de 7m dont le mouillage qui pourrait d'ailleurs être fait à l'aide de dispositifs n'abîmant aucunement les posidonies.
- Attention particulière des pêcheurs qui calent leur filets sur la côte nord en dehors de la saison touristique : les dispositifs implantés, avec les bouées démontées hors saison, déchirent les filets.
- Suivant les textes légaux, une ZMEL est destinée à abriter à l'année les bateaux des résidents qui ne peuvent avoir leur place dans un port et seuls 25% des bouées doivent être réservés pour les bateaux de passage ! La proposition du Parc n'a rien à voir ...  
Y aurait-il une possibilité pour interdire la réservation des bouées par les professionnels du nautisme ?

- Nombreux échanges au sujet des bateaux propres et de la gestion des eaux noires. Les textes obligent les gestionnaires de ZMEL à organiser la collecte des ordures et des eaux usées ... ce n'est déjà pas appliqué à Bagaud.  
Il y a eu cet été des alertes pollution aux staphylocoques sur la plage d'Argent ...

A noter que j'ai été très bien accueilli, qu'il existe une vraie volonté d'écoute de la part des autres associations.

J'ai au passage récupéré les coordonnées de la correspondante de Var matin, elle-même propriétaire d'un Maramu, et très désireuse de garder contact avec nous.

Contact :

- Coordinatrice : Catherine Ridolf 07.86.50.31.58 [SNIPorquerolles@gmail.com](mailto:SNIPorquerolles@gmail.com)
- Journaliste : Joséphine Declercq [declercqmj@yahoo.fr](mailto:declercqmj@yahoo.fr)
- Auteur d'une des PJ : Marc Frilet (avocat, concessionnaire du Petit Langoustier)